



Présente

FESTIVAL *Regards* **Croisés**



Courts Métrages "Métiers & Handicaps"

Le handicap n'empêche pas le talent



8 / 9 / 10 NOVEMBRE 2017

PALAIS DU GRAND LARGE / SAINT-MALO

ACTES DE
CONFÉRENCE



Ministère de la Culture

SAINT-MALO
Avec le parrainage du
Ministère de la Culture

SAINT-MALO

Ille & Vilaine



AUDIENS



EDF



AG2R LA MONDIALE



Humanis



ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



KLÉSIA
PROFESSEUR ET EDUCATEUR SOCIAUX





La Conférence était animée par **Robert Durdilly** (administrateur de l'association L'Hippocampe, Président du fonds de dotation Solinergy et ex-Président de l'UFE) avec l'appui de **Paul-Eric Laurès** (journaliste).

Intervenant(e)s Conférence

PATRICK GOHET

Adjoint au Défenseur des Droits.

DIDIER ROCHE

Membre de l'association UPTIH (Union Professionnelle des Travailleurs Indépendants Handicapés).

XAVIER QUERNIN

Chargé de mission handicap à l'école d'ingénieurs UniLaSalle de Beauvais et Rouen, représente la Conférence des Grandes Ecoles.

SERVANE CHAUVEL

Déléguée Générale de l'ARPEJEH

STÉPHANE FORGERON

Représentant de L'ADAPT - Association pour l'insertion sociale et professionnelle des handicapés

CHRISTIAN GRAPIN

Directeur de l'Association TREMLIN, Études - Handicap - Entreprises

NICOLAS BISSARDON

Créateur du salon Hello Handicap développé par Handicap.fr.

JEAN-LOUIS RIBES

Ancien joueur de rugby de haut niveau, il est le fondateur et le dirigeant de l'entreprise adaptée DSI (Distribution Services Industriels)

FANNY DE RAUGLAUDRE

Fanny de Rauglaudre a reçu le prix du jury du concours vidéo d'Arts Convergence pour le court métrage Carpe Diem.

Afin d'évoquer le sujet de « l'accès à l'emploi et le parcours professionnel des diplômés de l'enseignement supérieur en situation de handicap », la 9^{ème} édition du Festival Regards Croisés "Métiers & Handicap" a commencé par une saynète écrite et réalisée par Luc Leprêtre et Charles Meurisse. Ils ont ainsi illustré cette problématique en cherchant à mettre en scène les « représentations » et les non dits. Ainsi le capitaine Surcouf a été face à un entretien d'embauche auquel il ne s'attendait pas.



Conférence

INTRODUCTION DE PAUL-ERIC LAURÈS

« Mesdames, Messieurs, cette aventure, elle se mue, elle se transforme. Nous sommes venus de ce que nous appelons tendrement le Languedoc Roussillon jusqu'à Saint-Malo. Ce sont des rives de la France qui se trouvent réunies autour d'une même cause. La dernière réplique de la saynète que vous venez de voir appelle à se battre pour l'égalité des chances. C'est beau de se battre « pour » et non « contre ».

« Ce matin près de 300 enfants sont venus apprendre la vraie vie. Dans les combats « pour », il y a eu celui de **Mireille Malot** qui a permis que le métier d'AVS existe aujourd'hui. Dans ces combats « pour », il y a aussi l'école, le collège, le lycée, et toute l'administration. Il y a ce qui existe déjà et ce qu'on a envie de faire. Après cette matinée avec les enfants, nous voici avec les adultes que vous êtes : réunis cet après-midi grâce à Regards Croisés pour cette conférence.

Grâce à **Robert Durdilly** qui l'a organisée, on va cheminer autour des gens qui savent et qui pratiquent.

Aujourd'hui, on a choisi de vous embarquer dans les études supérieures. On se retrouve avec des compétences, avec des difficultés pour accéder aux savoirs, et là encore nous sommes escortés d'hommes et de femmes qui nous aident. Cet après-midi, on va être avec des chefs d'entreprises, des hommes et des femmes qui savent, qui ont vécu, . . .

C'est beau de se battre pour quelque chose et non contre quelque chose. Le thème de la conférence est spécifique : « L'accès à l'emploi et le parcours professionnel des diplômés de l'enseignement supérieur handicapés ». Ce sera donc l'occasion de voir toute la problématique : l'accès aux études supérieures et l'accès à l'emploi. »

Robert DURDILLY :

Pour poser le sujet, rappelons que 20 % seulement des personnes en situation de handicap ont le niveau du bac contre près de 80 % pour une génération dans son ensemble. Au delà du bac, la différence se creuse encore : seuls 7 % des jeunes scolarisés en situation de handicap accèdent aux études supérieures contre 42 % pour l'ensemble de la population et finalement 1 % arrivent au niveau bac + 5 (contre 15 %) !

Ces différences se retrouvent en matière d'accès à l'emploi puisque 22 % des handicapés sont au chômage soit le double de la moyenne nationale. Tout ceci pose la question des efforts à accomplir en matière d'appui aux élèves, en particulier les AVS (besoins évalués à 80 000). Mais ceci nous interroge aussi sur la formation professionnelle des adultes handicapés pilotée par l'AGEFIPH dont pourtant 59 % du budget est consacré à l'insertion dans l'emploi. Nous pouvons aussi mentionner dans ce tableau en demi-teinte les progressions enregistrées dans le nombre de contrats d'apprentissage (+23 % en 5 ans, 2 400 en 2016) et surtout de contrats de professionnalisation (+51 % en 5 ans avec 3 000 contrats en 2016).

Au delà de ces quelques chiffres, la Conférence débutera par la présentation d'une étude d'envergure réalisée par l'Association Tremplin sur la situation et la perception des personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur et dans le monde du travail. Christian Grapin viendra nous donner les principaux enseignements de cette étude.

ROBERT DURDILLY

PATRICK GOHET

La Conférence bénéficie aujourd'hui de la présence d'un grand témoin, Patrick Gohet, Adjoint au Défenseur des Droits. Je vais lui demander de me rejoindre.

Patrick Gohet, merci d'abord d'être parmi nous et d'avoir accepté d'être notre Grand Témoin. Vous avez eu une longue carrière au service de la cause du handicap. Pourriez-vous nous rappeler votre parcours et vos engagements ?

Patrick GOHET :

« J'ai un itinéraire un peu particulier et j'en ai découvert la cohérence quand on a préparé ensemble cette manifestation. J'ai commencé par être Directeur Adjoint de l'UNAPEI. Dans ce cadre-là, j'ai participé à la formulation des demandes de personnes en situation de handicap. Après, lorsque Jacques Chirac a décidé que la législation et la réglementation devaient être totalement réactualisées, il a voulu

qu'il y ait une Délégation Ministérielle pour les personnes handicapées. Après avoir été parmi ceux qui demandaient, j'ai été parmi ceux qui formulaient la réponse. Au bout de sept ans, j'ai été nommé Inspecteur général des Affaires Sociales. Je pouvais aller contrôler si ce qui était contenu dans la Loi était appliqué. Ensuite, Le Défenseur des Droits, m'a appelé pour que je sois à ses côtés. »

Robert DURDILLY :

Dans votre mission en tant qu'adjoint au défenseur des droits, la cause du handicap constitue-t-elle toujours une part importante de vos préoccupations ?

Patrick GOHET :

« Ce que j'ai entendu dans la saynète, c'est le parcours du combattant, l'entraide, l'aspiration à vouloir être. Et puis, j'ai entendu la formulation « égalité des chances ». Cette notion a été un point essentiel lorsque nous avons discuté de la Loi 2005. La question du handicap, c'est une question de culture, de regards, de manière de le comprendre et de l'intégrer dans sa propre vie, qui que vous soyez. »

Robert DURDILLY :

« Le défenseur des droits est-il sollicité sur la question du handicap ? Est ce une part importante de ses saisines ? »

Patrick GOHET :

« En effet. Il y a 24 critères de discrimination prohibés par la Loi. On peut saisir le Défenseur des droits, si on estime qu'en raison de ce qu'on est, on est discriminé pour l'accès à ses droits. Sur ces 24 critères, en volume de saisines du Défenseur, le handicap arrive en 2^{ème} position. Cela représente approximativement de 18 à 20 % des saisines. C'est majoritairement l'accès dans l'emploi qui est concerné. Ce qui fait que le type de manifestation comme celle d'aujourd'hui est essentiel. Les personnes en situation de handicap sont créatives. Et pour cela, la saynète est très parlante. »

Paul-Eric LAURÈS :

« La France, a eu la bienveillance, la pertinence, de nommer comme Préfet, M. Pariso qui est un exemple sociétal. Il a créé « Différents comme tout le monde » qui consiste à sensibiliser les élèves de 5^{ème} aux handicaps. L'Etat prend donc sa part de responsabilité sur cette question. C'est agréable de voir des êtres humains qui sont au pouvoir agir ainsi. »

Robert DURDILLY :

« Je voudrais rappeler que dans le cadre du Festival Regards Croisés 2014, une première expérience de mise en dialogue entre étudiants et entreprises au cours d'un séminaire réalisé et conduit par Pierre Daurès. Ce séminaire a pleinement révélé un manque évident dans ce domaine et tout l'intérêt d'un travail de préparation et d'accompagnement des étudiants. »



CHRISTIAN GRAPIN

Robert DURDILLY :

« **J'appelle tout d'abord Christian Grapin pour qu'il vienne nous présenter l'étude réalisée par Tremplin** et qui nous permettra de partager un état des lieux du triple point de vue des étudiants, de l'enseignement supérieur et des entreprises. L'étude est très riche et je lui ai demandé un exercice difficile, celui d'en extraire quelques morceaux choisis. . . »

Christian GRAPIN :

« Cette étude est nommée "Handicap & Etudes Supérieures". Pourquoi l'avoir réalisée ? Parce que nous nous trouvons face à une bonne et une mauvaise nouvelle.

Depuis 2004, nous constatons une évolution positive concernant l'accès aux études supérieures pour les enfants en situation de handicap. Ceci est la bonne nouvelle.

La moins bonne concerne la répartition des jeunes en situation de handicap par rapport à l'ensemble des jeunes qui sont dans un parcours académique. Si l'on considère les pourcentages, les jeunes en situation de handicap en France sont plus nombreux aujourd'hui qu'hier dans les parcours académiques mais ils restent sous représentés en primaire et au collège, plus encore au lycée et encore plus dans l'enseignement supérieur car seuls 8 % font des études supérieures.

Face à ces chiffres, on a voulu avoir une approche plus qualitative essentiellement tournée vers l'enseignement supérieur. Nous avons été très surpris du nombre de réponses à notre enquête. Nous avons enregistré près de 2 800 répondants, ce qui est un nombre très supérieur à la plupart des enquêtes réalisées par des instituts de sondage. Du coup, les résultats qui en ont été tirés sont parfaitement légitimés. Quels sont-ils ? On s'est d'abord intéressé aux individus. « Le handicap est-il un sujet de société pour vous ? » Le thème du handicap doit être un sujet très important dans la société française à 35 %. Globalement, c'est l'adhésion totale. Ensuite, nous avons interrogé l'individu personnel. « Est-ce que vous, en tant qu'individu, vous êtes impliqué dans ce thème du handicap ? » Les résultats : 8 % de façon régulière, 27 % pour avoir participé à des actions sur ce thème.

Les institutions que sont les établissements d'enseignement supérieur ont aussi été interrogées.

Sont-ils capables d'accueillir des étudiants en situation de handicap ? La réponse est oui à 85 %.

A la question est-ce que les établissements supérieurs doivent faire quelque chose par rapport au handicap pour les personnes non handicapées, la réponse est oui en majorité. Idem sur la question « Devraient-ils préparer leurs étudiants dits « valides » à travailler avec des collègues handicapés ».

Notre questionnaire a ensuite proposé un regard croisé sur les préjugés. Existe-t-il des préjugés contre les personnes handicapées dans le monde du travail : 93 % nous disent « oui ».

Les personnes handicapées ont-elles des préjugés par rapport au monde du travail ? Là aussi, 81 % nous disent « oui ».

Evidemment, au vu de ces résultats, la question est « que faire ? »

Le même questionnement a été adressé à l'enseignement supérieur. Les réponses sont semblables.

Ces résultats, qui donne raison à Sartre « l'enfer c'est les autres », nous amènent à réfléchir comment rompre ces préjugés. A la question du « que faudrait-il faire ? », face à une palette d'actions, nous avons enregistré un fort pourcentage pour encourager l'insertion des jeunes en situation de handicap : l'information, la formation, l'accompagnement, . . . »

« Pour la question « Qu'est-ce qui marche le mieux pour sensibiliser les étudiants au handicap ? » arrive en tête le témoignage de pairs à pairs, c'est-à-dire venant de ceux qui sont passés par les études supérieures.

Il faut changer le regard de la société et celui des personnes handicapées. Le handicap rime avec talent, mais il faut aussi que les personnes en situation de handicap en soient elles-mêmes convaincues. »

Première Table Ronde

Robert DURDILLY :

« Nous ouvrons cette première table ronde avec Didier Roche. Vous êtes cofondateur de l'UPTIH. Comment en êtes vous venu à créer l'UPTIH et pouvez-vous nous présenter cette association. »

Didier ROCHE :

« Je suis un entrepreneur handicapé depuis que j'ai l'âge d'entrer dans la vie professionnelle. J'ai été confronté à tout un tas de problèmes, face à des banquiers, des assureurs, ... En 2007, alors que j'étais un collaborateur de M. Gohet, j'ai découvert dans une étude qu'il y avait 35 000 personnes entrepreneurs handicapés. Je me suis dit qu'on était peut-être 35 000 à avoir des difficultés. J'ai contacté certaines de ces personnes entrepreneurs pour leur proposer de créer une association, pour faire exister une force collective

pour accompagner les personnes qui souhaitent créer des entreprises. L'idée c'est vraiment ça, accompagner des personnes en situation de handicap qui veulent créer leur entreprise. Aujourd'hui, j'accompagne également les chefs d'entreprise qui se retrouvent en situation de handicap. Parfois, des gens se retrouvent à terre car, quand il y a des accidents de la vie, les sociétés ferment et les couples se cassent. Le système dans lequel nous vivons aujourd'hui ne laisse pas toujours le temps de se retourner. »

Robert DURDILLY :

« Depuis combien de temps l'UPTIH a-t-elle été créée et que proposez-vous en termes d'accompagnements ? »

Didier ROCHE :

« L'UPTIH a été créée il y a 10 ans. Pour l'accompagnement, des experts projets peuvent intervenir dans la création d'entreprises en particulier dans les différentes dimensions de communication, de gestion, de finances, ... Avec toujours cette notion de pairs qui peuvent témoigner. On accompagne les gens vers leur succès. »

Robert DURDILLY :

« Vous avez créé une plateforme numérique d'entrepreneurs handicapés TIH Business. En quoi consiste-t-elle ? ».

Didier ROCHE :

« Dans la loi de 2005, il y avait un oubli concernant les obligations de satisfaire aux obligations d'emploi de personnes handicapées. En 2007, au moment de la création de l'UPTIH, nous avons démarché les entreprises. Elles nous demandaient si le fait de passer commande à un TIH générerait des unités pour le calcul de la DOETH, ce qui n'était pas alors le cas. Nous avons donc ensuite travaillé pour que la loi reconnaisse la sous-traitance au TIH au même titre qu'aux ESAT ou aux EA. Puis nous avons créé une plateforme de rencontre pour les entrepreneurs en situation de handicap et les entreprises. »



DIDIER ROCHE

Robert DURDILLY :

« En mesurez-vous déjà les effets ? »

Didier ROCHE :

« C'est un peu tôt, il faut le temps que les entreprises s'en emparent. Mais il y a déjà eu des contrats passés. Il y a de plus en plus d'abonnements à la plateforme. On cherche

aujourd'hui des personnes qui seraient intéressées pour accompagner cette démarche. »

Robert DURDILLY :

« Ce genre d'initiative est remarquable et mérite d'être connue ! »

Didier ROCHE :

« Parfois l'entrepreneuriat est un pas vers le salariat. Au travers d'un contrat de départ, la confiance est mise en place. C'est aussi une forme de travail à temps choisi qui permet de

travailler à certaines personnes qui ne pourraient pas le faire dans une entreprise avec un rythme normal. »

Robert DURDILLY :

« **Xavier Quernin**, vous êtes ici à 2 titres : chargé de mission handicap de l'École d'ingénieurs UniLaSalle et animateur du groupe Handicap de la Conférence des Grandes Écoles .

Parlez-nous tout d'abord de votre école et de ce que vous y faites. Votre École est assez exemplaire en matière de prise en compte du handicap. Pouvez-vous nous dire où vous en êtes et qu'est ce qui vous a mis dans une situation aussi favorable ? »

Xavier QUERNIN

« UniLaSalle représente aujourd'hui 2 500 étudiants sur 2 campus dans les domaines de l'agriculture, de la géologie, de l'alimentation et de la santé. Notre taux d'accueil d'étudiants handicapés peu paraître étonnant car nous sommes dans des domaines d'études qui sont peu adaptables pour le handicap. Aujourd'hui on accueille 90 étudiants en situation de handicap, tous types de handicaps confondus.

On parle facilement du handicap dans l'école, et cela se voit lors des journées portes ouvertes. Du coup, les étudiants osent

en parler et notamment ceux qui ont des handicaps invisibles. Nous travaillons également avec beaucoup d'associations et avons la chance d'avoir le soutien d'entreprises. On voit de plus en plus d'entreprises qui viennent à la rencontre des écoles pour être partenaires. C'est de cette manière qu'on peut vraiment développer l'accompagnement de ces étudiants en situation de handicap de leur intégration, à la réalisation de leur stage ou de leur apprentissage. »

Robert DURDILLY :

« Depuis combien de temps UniLaSalle travaille en ce sens ? »

Xavier QUERNIN

« Je suis arrivé il y a 6 ans. L'engagement de l'ensemble de l'équipe pédagogique est vraiment essentiel. On a la particularité d'avoir un campus à l'américaine avec 1 000 chambres sur le site. Il y a une vie sociale étudiante. Il y a

des formations pour les référents handicaps des associations du campus. Car c'est obligatoire d'avoir un référent handicap pour chaque association du campus. Ce sont des actions qu'on mène tous ensemble. »

Robert DURDILLY :

« Au titre de la CGE, vous animez le groupe handicap. Que fait ce groupe ? Que propose-t-il aux Grandes Ecoles ? »

Xavier QUERNIN

« Ce groupe de travail réuni des référents handicap. Sur 223 établissements membres, on estime que la moitié ont de tels

référents. On échange sur les problématiques rencontrées sur nos campus. »

Robert DURDILLY :

« Vous dites que ce qui est très important dans votre école, c'est le partenariat avec les entreprises. Est-ce que dans les autres grandes écoles, il y a ce même type de démarche ? »

Xavier QUERNIN

« Je pense que cela vient progressivement. Il y a une augmentation du nombre d'écoles qui nomment des référents

handicap. Ces derniers ont une envie d'apprendre. Il y a une volonté de bien faire. »



DIDIER ROCHE

XAVIER QUERNIN

STÉPHANE FORGERON

SERVANE CHAUVEL

Robert DURDILLY :

« Vous conduisez deux projets importants. Paris 2024 d'abord, qu'en est-il exactement ? »

Xavier QUERNIN

« Paris 2024. On essaie de travailler sur les problématiques connues. On a des champions paralympiques qui souhaiteraient pouvoir continuer leurs études et s'investir dans leur sport.

Paris 2024, c'est un engagement pour l'accompagnement des étudiants sportifs olympiques et paralympiques. On a signé une lettre d'engagement avant la confirmation de Paris 2024»

Robert DURDILLY :

« Et puis vous militez pour un statut international des étudiants en situation de handicap au niveau de l'ONU. Que vise ce projet ? Qu'attendez-vous du gouvernement ? »

Xavier QUERNIN

« Le statut international des étudiants en situation de handicap : c'est un sujet assez vaste. L'année dernière, on s'est posé des questions au regard des mobilités internationales des étudiants en situation de handicap. Souvent à l'heure actuelle, les difficultés ne se trouvent pas au niveau de leur accueil dans l'université ou l'entreprise. C'est l'environnement du semestre académique qui est à travailler. Pourquoi ce statut ? On a fait l'état des lieux de difficultés des étudiants français qui partent à l'étranger, et des étudiants étrangers qui viennent en France.

Pour cela, nous avons observé 4 axes d'amélioration :

1) Le médical et notamment des valises supplémentaires pour le médicament. On propose que ce statut valent d'accord international pour la disponibilité des médicaments. 2) Le transport : on souhaiterait que les transports adaptés dans le pays d'accueil soient à moindre coût. 3) La création d'un poste de référent handicap dans chaque ambassade. 4) La matérialisation administrative de ce statut par la création d'un document international unique, qui indique tous les aménagements auxquels l'étudiant a le droit. »

Robert DURDILLY :

« Il y a toute une série de freins. Vous avez de grands espoirs que cela avance ? »

Xavier QUERNIN

« À ce jour nous avons rencontré les cabinets de Madame Vidal (Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) et de Madame Cluzel (Secrétaire d'Etat aux Personnes Handicapées), la Rapporteuse Spéciale de l'ONU pour les Droits des Personnes Handicapées, et le Conseiller

Education et Enseignement Supérieur du Président de la République. Nous souhaitons que le gouvernement français se saisisse de l'occasion du prochain Examen Périodique Universel auquel sera soumis notre pays (janvier 2018) pour soutenir ce projet auprès de l'ONU. Nous ne sommes pas encore certains que cela aboutisse, mais nous y travaillons »

Robert DURDILLY :

« On vous souhaite que cela avance bien. Merci Xavier. »

Robert DURDILLY :

« Stéphane Forgeron, vous êtes administrateur de LADAPT, trésorier adjoint de cette Association. Pourriez-vous d'abord présenter votre parcours, parce que votre expérience personnelle est tout à fait intéressante dans le cadre de cette conférence. Vous êtes diplômé d'HEC et pourtant vous avez rencontré de grandes difficultés en France pour réaliser un stage. Vous m'avez dit que c'était plus facile dans d'autres pays étrangers où vous avez vécu? »

Stéphane FORGERON :

« Bonjour à tous et merci pour votre accueil. Lorsque j'ai fait mes études supérieures, il y avait de plus en plus d'obligation d'effectuer des stages pour valider son cursus. Il y avait un service des stages mais qui n'avait pas pris en compte la dimension handicap. En ce qui me concerne, je n'ai jamais trouvé de stage en France. J'en ai trouvé à l'étranger, soit pour des ONG ou pour des directions marketing. Peut-être que les choses ont évolué depuis en France... »

Un des moyens pour rentrer dans l'entreprise c'est d'effectuer des stages. Ça devrait être une réelle préoccupation des universités et des grandes écoles. Je connais bien les USA, et je peux vous garantir que toutes les personnes handicapées font des stages. Il y a des services dédiés pour aider à trouver des stages pour les personnes handicapées. D'autant plus que les entreprises sont intéressées pour accueillir des stagiaires en situation de handicap car ça permet la diversité et des études prouvent que ça améliore la productivité. »

Robert DURDILLY :

« C'est en effet une source de richesse pour tout le monde. Vous vous spécialisez dans la Conception Universelle dans le domaine de la finance. De quoi s'agit-il et y a-t-il un rapport avec le handicap? »

Stéphane FORGERON :

« On est friand des concepts en France. La conception universelle ce n'est pas de l'accessibilité universelle. C'est tout simplement concevoir des produits et des services accessibles pour tous. Ça veut dire qu'on ne se focalise pas forcément sur des normes, mais sur l'innovation. Ça veut dire qu'on intègre en amont tous les publics, tous les consommateurs dans la mesure du possible. On pense ici aux personnes handicapées,

mais également aux personnes âgées, aux personnes obèses, de petite taille, ... »

Un pays comme le Japon aujourd'hui applique quasi totalement la conception universelle. Leur population est très vieillissante et ils veulent qu'ils puissent profiter des produits et des services. »

Robert DURDILLY :

« Et ce que vous me disiez en préparant cette conférence, c'est que les entreprises qui le font voient leur chiffre d'affaire augmenter. »

Stéphane FORGERON :

« Effectivement. Par exemple, certaines entreprises qui pensent les produits avec la conception universelle ont gagné plus d'1 million de clients en un an ! »

Robert DURDILLY :

« Nous pouvons maintenant en venir à l'ADAPT dont vous êtes trésorier adjoint. Que propose l'ADAPT dans ce domaine-là ? »

Stéphane FORGERON :

« Je suis Trésorier Adjoint de l'ADAPT. L'association promeut l'emploi accompagné. Il s'agit d'un dispositif très personnalisé pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap qui sont dans des établissements ou dans des structures adaptées ; ceci au travers de « job coach », des accompagnateurs coach qui ont des qualifications pour comprendre ce qu'est le handicap. Ils se sont rendu compte que ça fonctionnait bien, que c'est bien pour les finances de l'état, pour le pouvoir d'achat des personnes handicapées et

pour l'inclusion de personnes handicapées.

Ce dispositif s'est répandu dans les années 80 dans les pays anglo-saxon et dans les années 90 dans les pays européens. La France n'avait aucun dispositif dans la législation jusqu'à la loi El Khomri de 2016. Il faut savoir qu'il existe une association européenne de l'emploi accompagné et la France n'est pas représentée alors qu'on parle de ces pratiques depuis 20 ou 30 ans. Je suis convaincu par cette démarche, notamment pour les personnes lourdement handicapées. »

Robert DURDILLY :

« Merci à vous pour cette présentation et nous vous souhaitons une bonne continuation. »

Robert DURDILLY :

« Servane Chauvel, vous êtes déléguée générale de l'ARPEJEH. Pouvez-vous nous présenter l'association ARPEJEH ? »

Servane CHAUVEL :

« L'Association ARPEJEH va bientôt avoir 10 ans. On a été créé par des entreprises. Le constat était que la loi 2005 parle d'une obligation d'emploi alors que dans le même temps des jeunes ne franchissent pas facilement les étapes entre le lycée et l'enseignement supérieur puis entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel. Les jeunes que nous accompagnons ce sont des jeunes qui sont en 3^{ème}, au lycée et dans l'enseignement supérieur. Ceci, quel que soit la situation de handicap. Nous avons un réseau de 70 entreprises et des liens étroits avec les académies. »

Robert DURDILLY :

« Pour les stages, vous aidez justement les élèves à trouver des stages dans les entreprises. »

Servane CHAUVEL :

« Effectivement, c'est un enjeu qui a été rappelé dans les interventions précédentes. Un sujet permet de savoir où on en est dans l'orientation, notamment avec le stage d'observation. Le stage permet aussi de comprendre les aménagements dont les jeunes vont avoir besoin au début de leur carrière professionnelle. On y découvre comment on va parler de sa situation de handicap ou pas. C'est grandir en autonomie pour ces jeunes. On a donc aussi tout un accompagnement réalisé pour ces étudiants et ces jeunes.

Ce sujet montre qu'on est sur des méconnaissances avant tout. Les préjugés doivent être levés par la rencontre directe. Le travail à accomplir passe aussi par beaucoup de sensibilisation pour les entreprises et pour les équipes. »

Robert DURDILLY :

« ARPEJEH est donc une association d'entreprises, c'est un point important qu'il faut retenir. Je crois que vous avez quelques verbatims d'étudiants pour illustrer vos actions. Vous pouvez nous en donner un aperçu ? »

Servane CHAUVEL :

« Je voudrais vous citer un témoignage d'une entreprise engagée lors d'une action avec des jeunes en situation de handicap : « Pendant cet après-midi on a pris une bonne leçon de vie. Nous espérons être à la hauteur pour ces jeunes. » Ce qui est intéressant, c'est que parfois ce sont les collaborateurs

qui se sentent en situation de handicap. C'est aux deux de grandir ensemble.

L'accueil par un recruteur les motive, leur transmet une vision positive et un certain goût pour le challenge. Parfois certains emplois leur sont proposés par la suite. »



SERVANE CHAUVEL

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC DE CETTE CONFÉRENCE

Intervention de la salle :

« À l'heure actuelle, certaines banques emploient des personnes sourdes et muettes pour qu'elles puissent s'adresser à ce type de clients. »

Intervention de la salle :

« En parlant de handicap, Monsieur Grapin, je serais intéressé de savoir quels sont les pourcentages par rapport aux différents handicaps. »

Intervention de la salle :

« J'étais très intéressée par l'étude de monsieur Grapin et l'association des grandes écoles. Les futurs managers qui ne sont pas en situation de handicap doivent être aussi sensibilisés ! »

Deuxième Table Ronde

Robert DURDILLY :

« Je vais maintenant remercier nos premiers intervenants et appeler ceux de la deuxième table ronde. Tout d'abord, Christian Grapin vous êtes Directeur de l'Association TREMLIN, Études - Handicap - Entreprises. Pouvez-vous nous présenter TREMLIN son objectif et ses principales actions ? L'accompagnement est aussi un maître mot pour vous ? »

Christian GRAPIN :

« L'Association TREMLIN, a, cette année, un quart de siècle d'existence. On est né grâce au législateur. En effet, en 1987, les entreprises de 20 salariés et plus, avaient pour objectif d'emploi 6 % de personnes handicapées.

Dans les sièges sociaux de la Défense (92), les représentants de ces entreprises se sont retrouvés pour penser à ce qui était faisable face aux demandes des législateurs. Comment faire pour répondre à cette obligation ? Est née une idée originale de s'intéresser à ceux qui sont loin de l'emploi et qui sont dans un parcours d'études. Nous souhaitions les encourager à accéder à l'enseignement supérieur. Nous souhaitions également les encourager à aller vers des filières d'études qui intéressent les entreprises.

Ces grandes entreprises ont donc pensé à la manière d'intégrer ces personnes en situation de handicap. En gros, ils voulaient un double travail pour rapprocher les jeunes du monde du travail et le monde du travail des jeunes.

TREMLIN, c'est près de 200 entreprises sur tout le territoire

national. Les jeunes suivis par TREMLIN ne représentent pas l'ensemble des jeunes. Nous suivons ceux qui sont bac +4 ou +5 et qui sont venus chez TREMLIN au niveau d'un bac. On est là dans un accompagnement individuel. Un professionnel qui accueille un jeune, c'est un professionnel qui va s'ouvrir au handicap, va s'acculturer à ce qu'est le handicap. Parfois, on est là pour tempérer aussi. Certains managers disent par exemple « ok j'ai compris ce qu'est le handicap » après avoir accueilli un jeune en situation de handicap.

Pour travailler, nous sommes en contact avec les écoles, avec les lycées, avec de très nombreux établissements d'enseignement supérieur. Parce que là aussi, il y a un travail important à faire. Sur les 23 000 étudiants qui sont dans l'enseignement supérieur, 91 % sont à l'université. Aujourd'hui les premiers troubles qui touchent les étudiants handicapés concernent les troubles du langage et de la parole. . . et les établissements ne sont pas toujours adaptés à ces handicaps. »

Robert DURDILLY :

« Vous avez lancé un concours vidéo qui s'appelle TousHanscène®. Pourriez-vous nous en parler ? »

Christian GRAPIN :

« TREMLIN c'est une association qui a une mentalité d'ouverture. Nous avons réalisé une BD qui parle des jeunes, des entreprises et des étudiants en règle générale. On considère qu'on a aussi pour rôle d'ouvrir le sujet du handicap à ceux qui ne sont pas en situation de handicap. Pour cela, il faut quelque chose de fun et d'innovant. On a donc décidé d'utiliser la vidéo : on demande aux étudiants de tourner une vidéo sur le handicap, qu'ils soient en situation de handicap ou non. On touche donc aujourd'hui ceux qui demain seront managers, chefs d'entreprises, collègues,

D'ailleurs, il y a une chose que j'ai observée et que je regrette.

Lorsqu'on parle de manager, on parle du manager qui doit savoir manager des personnes handicapées. Ce que je regrette c'est qu'on entend par là que les handicapés seront forcément managés et non managers. On ne parle jamais des personnes handicapées qui deviendront manager et qui devront manager des valides par exemple. Je voudrais donc qu'on fasse une étude un jour sur le manager qui manage des salariés non handicapés...

Comme vous le dites au travers du Festival Regards Croisés, « Le handicap n'empêche pas le talent. ». Je trouve ça malheureux qu'on en soit encore là, à le dire. . . »

Visionnage du court métrage « Et pourquoi pas toi ? »

Christian GRAPIN :

« Ce qui est important, c'est que TousHanscène® encourage la réalisation des films dans un premier temps, puis se poursuit par une grande campagne pour que les films soient vus. Ainsi il faut

que le public vote pour les films, les partage, . . . Ceci pour toucher un maximum de gens et pouvoir irradier la société de ce message, société qui doit encore faire beaucoup de chemin... »

Robert DURDILLY :

« Nicolas Bissardon, vous avez créé et lancé le salon Hello Handicap développé par Handicap.fr. Avant de parler de Hello Handicap, pourriez-vous vous présenter et nous dire quel a été votre parcours ? »

Nicolas BISSARDON :

« Je dois avoir un truc avec les lois sur les personnes handicapées. Je suis né à peu près en même temps que la loi de 1987 et je suis rentré dans la vie professionnelle en 2005.

Hello Handicap a modernisé le recrutement et le sourcing des personnes en situation du handicap : c'est un salon en ligne de recrutement. »



FANNY DE RAUGLAUDRE

NICOLAS BISSARDON



JEAN-LOUIS RIBES

Robert DURDILLY :

« Comment cela se passe-t-il concrètement ? »

Nicolas BISSARDON :

« C'est simple, c'est un site internet sur lequel les recruteurs diffusent autant d'offres qu'ils le veulent. Les candidats remplissent des formulaires. Et ensuite, il y a des rapprochements entre les profils des candidats et les offres proposées. Deux candidats sur

trois sont présélectionnés après leur premier entretien téléphonique. Par an, nous accompagnons près de 240 entreprises en 2017. Et cette année, nous inaugurons une plateforme pour les PME ! »

Robert DURDILLY :

« Combien y a-t-il de candidats ? »

Nicolas BISSARDON :

« Environ 25 000 candidats en 2017. C'est la solution dont j'aurais aimé bénéficier en tant que candidat pour trouver un emploi... »

Robert DURDILLY :

« Et il y a d'ailleurs eu une édition qui vient de se clôturer. »

Nicolas BISSARDON :

« Tout à fait. La dernière édition vient de se finir il y a une dizaine de jours. »

Robert DURDILLY :

« Quel est votre objectif à présent ? »

Nicolas BISSARDON :

« C'est de durer et d'ouvrir vraiment l'emploi aux personnes handicapées principalement grâce aux outils du digital. »

Robert DURDILLY :

« Vous animez aussi un club HANGAGE. Pouvez-vous nous dire ce que c'est ? »

Nicolas BISSARDON :

« C'est un club qui rassemble des missions handicap pour échanger sur leurs joies et sur leurs peines. Ce sont souvent des fonctions qui sont isolées au sein des grands groupes et qui ont peu d'occasion d'échanger ensemble. Le club leur permet. Il leur

permet également de mutualiser des outils comme un livre blanc à destination des médecins du travail. Notre dernière initiative est une campagne d'affichage à destination des étudiants de l'enseignement supérieur. »

Robert DURDILLY :

« Jean-Louis Ribes, vous êtes ancien joueur de rugby de haut niveau, et vous avez fondé l'entreprise adaptée DSI (Distribution Services Industriels). Votre entreprise a été récompensée d'un premier prix au Festival Regards Croisés en 2013 pour un court-métrage réalisé avec ERDF (ENEDIS).

DSI est une des plus grandes entreprises adaptées de France, si ce n'est la plus grande. Imaginons une entreprise qui connaît une progression de son chiffre d'affaires continue depuis de nombreuses années, qui développe une activité dans des secteurs de haute technologie et qui connaît un taux d'emploi de personnes éloignées durablement de l'emploi hors norme (90 %). Nous dirions tous qu'une telle entreprise est une utopie et pourtant elle existe : c'est DSI ! Pouvez-vous nous présenter DSI ? »

Jean-Louis RIBES :

« C'est une entreprise tout à fait ordinaire. Il n'y a rien de si particulier à créer de l'emploi. Pour progresser, il faut séduire des clients, les gérer et inventer des métiers pour évoluer positivement avec la société. Il faut simplement savoir s'adapter aux besoins. Comme vous le savez, l'exigence des clients est très forte. DSI s'est adaptée à tout ça avec une forte volonté de donner la possibilité d'emploi à des personnes handicapées éloignées du monde professionnel.

Lorsqu'on va chercher des personnes handicapées, on fait le recrutement inversé. C'est-à-dire qu'on essaie de proposer aux personnes l'emploi qui leur va au mieux. La montée en compétences d'une personne handicapée est toujours au rendez-vous si on prend le temps de la réaliser. Une fois cela compris, la difficulté c'est de s'adapter au besoin du marché et d'être au rendez-vous de la performance des salariés. Si vous répondez à cette exigence du mieux possible, vous avez résolu le problème de l'entreprise adaptée. Parce que vous anticipez, vous êtes au rendez-vous des marchés qui se présentent à vous.

Robert DURDILLY :

« La notion de montée en compétences est essentielle. »

Jean-Louis RIBES :

« Il y a plein de concepts chez DSI. On travaille beaucoup là-dessus en faisant un énorme screening des collaborateurs. Tout ça rentre dans une GPEC. On fait ensuite des entretiens à minima tous les 2 mois, et si possible tous les jours.

On a mis des outils supplémentaires. Il y a aujourd'hui des cadres de formation qui collent aux métiers. Tout ça est très organisé. Nous proposons aux salariés de construire un parcours de formation qui est spécifique pour chacun, en fonction de sa situation de départ. Nous travaillons avec tous les secteurs de la formation, l'université, le rectorat, les associations, ... Nous réalisons même des parcours spécifiques qui s'adressent à des personnes qui sont très loin du métier visé, plutôt dans les métiers à forte valeur ajoutée.

Robert DURDILLY :

« Cela se retrouve dans l'ambiance. J'ai eu la chance de visiter l'un de vos sites de production d'Airbus, et il y a une ambiance remarquable ! Concernant l'éducation nationale, vous avez signé une convention avec le rectorat ? »

Jean-Louis RIBES :

« Nous avons imaginé cela effectivement et nous avons signé une convention avec les grandes écoles. »

Robert DURDILLY :

« Merci Jean-Louis pour ce beau témoignage. Fanny de Rauglaudre, vous avez rejoint il y a peu l'association Arts Convergences comme attachée au développement. Vous avez reçu le prix du jury du concours vidéo d'Arts Convergence pour Carpe Diem, court métrage qui concourt au Festival Regards Croisés cette année, ici même à Saint-Malo.

J'aimerais que vous nous racontiez votre parcours qui débute d'abord normalement jusqu'à l'apparition des troubles qui vont provoquer une véritable rupture dans votre vie. Décrivez nous donc rapidement votre cheminement. »

Fanny DE RAUGLAUDRE :

« Je vais essayer d'être assez claire malgré un diagnostic de « troubles de l'humeur ». La première fois, la première crise, c'était en 2004 suite à des recherches profondes existentielles. J'ai mis un bon moment à accepter cet handicap invisible. D'autant qu'il est apparu au même moment où je me suis sentie artiste pour la première fois. Avant cela, j'avais suivi un peu malgré moi, le cursus qu'ont pu emprunter bon nombre des membres de ma

L'important aussi c'est de ne pas se mettre de limite. Il faut imaginer qu'il n'y a pas de limite métier aux salariés handicapés qu'on peut aller chercher. Ce mode de pensée est plutôt bien traduit chez nous car nous avons des métiers à faibles et à fortes valeurs ajoutées. On peut donc aller chercher des personnes handicapées dans les études supérieures. On arrive même à déposer des algorithmes et avoir une maîtrise des savoir-faire.

Dans le monde universitaire, il y a de nombreuses personnes handicapées qui sont sur le banc de touche. Dans notre région, il y a à peu près 1 000 personnes handicapées qui sont diplômées. 1/3 d'entre elles s'en sortent très bien, 1/3 s'en sortent avec difficulté et 1/3 ne s'en sortent pas. Ça veut dire qu'on a à peu près 300 personnes handicapées pour la région occitane qui ne s'en sortent pas et qui sont disponibles pour le marché de l'emploi. Je veux aussi témoigner que je partage tout ce qui a été dit aujourd'hui. Tout ceci nous encourage à continuer ce que nous avons commencé il y a 22 ans maintenant... »

Pour les métiers qu'on maîtrise bien, on fait des formations extrêmement adaptées.

Tout ceci est une dynamique d'entreprise. L'entreprise adaptée va chercher 100 % des aptitudes des personnes en situation de handicap. Cela motive les salariés car on a besoin des salariés. On fait tout pour les salariés car on a besoin d'eux. On leur fait savoir. On parle d'entreprise libérée. Ce qui est positif également, c'est que cela crée une forte cohésion et de la motivation qui se généralise dans l'entreprise. Les parcours qui ont été réalisés par des personnes handicapées sont variés. C'est une réelle dynamique positive que voient ceux qui rentrent dans l'entreprise. C'est un travail d'équipe. »

famille, dans le commerce. Cette crise a été comme un appel vers l'art... On parle d'ailleurs peu de crises maniaques et d'arts, de leurs liens, de cette ambiguïté. J'ai ensuite intégré les Beaux-arts de la ville de Bordeaux tout en poursuivant cette exploration de cette énergie-là, l'inspiration dont j'étais fascinée et addictive comme autant de prises de risques conduisant systématiquement à l'hôpital. »

« La dernière crise remonte à fin 2012. C'est par l'intermédiaire d'une vidéaste qui m'a filmée pendant cette période-là que j'ai compris et vu que cet état n'avait rien de constructif, ni de vivable. Avant cela, je ne percevais pas que cela puisse être désagréable et dangereux pour les autres, pour moi-même. Après ça, je me suis dirigée vers l'art thérapie. Après le diplôme, j'ai reçu le prix du jury Arts Convergences (Appel au second prix vidéo avant mi-février 2018) et de nouvelles créations sont venues, moins auto-art thérapeutiques, plus adressées à l'autre. Quelque temps après,

Laurence DUPIN, présidente de l'association Arts Convergences m'a proposé de travailler avec elle en tant qu'attachée au développement de son association. Nous organisons des ateliers hebdomadaires en extra hospitalier, à Versailles notamment en vue d'une exposition à la Mairie du 1er arrondissement de Paris. En intra hospitalier, une collaboration s'envisage aussi avec des artistes de renom en vue d'une exposition cet été au parc du Château de Saint-Germain en Laye. »

Robert DURDILLY :

« C'est incroyable parce que vous avez fait une thérapie dans l'art puis vous vous êtes spécialisée dans l'art thérapie et enfin vous avez trouvé un travail dans cette discipline »

Fanny DE RAUGLAUDRE :

« Effectivement, il y a une cohérence dans mon parcours professionnel et personnel, même si Arts Convergences n'est pas une association d'art thérapie mais bien une valorisation des talents artistiques dans des projets ambitieux... Pour ma part, ce qui a

été difficile, c'est de trouver un équilibre dans tout cela. Je crois que j'ai une curiosité en l'humain, en la psyché, en la nécessité de cet inutile qu'est l'Art et les choses dont on n'a pas la clé, qui ne sont pas vraiment quantifiables et qui font partie de la vie. »

Robert DURDILLY :

« Dans ce que vous avez pu entendre aujourd'hui des initiatives d'accompagnement et de coaching, pensez-vous que certaines d'entre elles vous auraient été utiles ? »

Fanny DE RAUGLAUDRE :

« Oui, l'UPTIH car pour travailler en tant qu'indépendant, c'est assez complexe de trouver les justes informations, les organismes, de faire les factures... Il y a beaucoup de choses à administrer quand on est à son compte, mais on ne dispose pas de beaucoup de lieux de ressources et d'orientations. »

Robert DURDILLY :

« Merci Fanny pour ce beau témoignage. Il s'est dit beaucoup de choses au travers de ces deux tables rondes. Il y a eu de nombreuses interventions, de présentations... Je suis certain que Patrick GOHET, au vu de son parcours et de son expérience a des réactions à nous faire partager. »

Patrick GOHET :

« Tout d'abord, au fond, on est en train de changer d'époque dans la mesure où on a longtemps parlé de trouver une place pour une personne handicapée. Les initiatives politiques doivent avant tout venir des attentes et des propositions des personnes concernées elles-mêmes.

Aujourd'hui, on est entré dans une voie qui est celle du parcours que vous avez qualifié d' « accompagné ». On peut parler ici de processus de vie. »

Ensuite, quand on regarde la situation dans le détail, la première cause de discrimination est le handicap. Il y en a d'autres. C'est ce que les sociologues appellent l'intersectionnalité, c'est-à-dire le cumul des causes de discrimination.

Le Défenseur a réalisé une étude sur la discrimination des femmes qui parle justement du cumul des critères de discrimination. Les résultats de cette étude sont sur le site internet du Défenseur des droits. »

Dans beaucoup d'interventions, les difficultés rencontrées venaient de préjugés. Décidément, la question du handicap, c'est donc une question de culture. La personne en situation de handicap doit être de plus identifiée comme étant non pas une personne dont la destinée est de bénéficier d'aides, mais une personne qui a des possibilités, des capacités et des compétences. Il faut que la société comprenne qu'on doit donner la possibilité à tout le monde d'être acteur. »

« Mon quatrième point est le suivant : il a été question de la diversité des formes de handicap. Il a aussi été question des différents degrés

de handicap. Mais il faut être capable de réagir face à ces différents degrés de handicap. Cela rejoint la question du vieillissement des personnes handicapées. La loi sur l'adaptation de la société française au vieillissement néglige totalement cette dimension. Je suis très inquiet sur le sort à venir de ces populations... »

On parle beaucoup, et à juste titre, de constituer une société inclusive. Il faut que cette société soit également participative. C'est à dire que la personne handicapée doit être identifiée comme un sujet actif dans la société et actrice de son destin. Là, il y a également la question de la protection juridique. »

« Mon cinquième point, c'est la question de l'emploi accompagné. C'est extrêmement important de parler de ce sujet et d'avancer pour que le taux d'emploi des personnes handicapées évolue. »

L'accessibilité, c'est un moyen d'accéder à ses droits, de connaître une égalité de traitement, de voir ses libertés protégées. »

« Enfin, mon sixième point concerne la formule « leçon de vie » employée par la représentante d'ARPEJH. Cette table ronde a été une leçon de vie, une véritable leçon de vie. Les témoignages étaient très diversifiés et volontaristes. On a entendu des femmes et des hommes qui rencontrent des difficultés diverses et qui s'engagent pour leur avenir et pour celui des autres.

L'intérêt de cette table ronde a été aussi liée à la qualité de son animation.

Merci à vous tous, merci au Festival Regards Croisés. »



FESTIVAL **Regards** **Croisés**



Courts Métrages "Métiers & Handicaps"

Le handicap n'empêche pas le talent !

Nous contacter

Association L'Hippocampe
4 allée des Aubépines 37250 VEIGNE
Mireille Malot : 02 47 26 27 52
hippocampe.bd@wanadoo.fr

www.festivalregardscroises.com



SAINT-MALO



AUDIENS



EDF



AG2R LA MONDIALE



KLÉSIA
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT SOCIAUX

avec le soutien de ses partenaires
de service clientèle

